



Partout, toujours plus nombreux, pour gagner

Jeudi 28 Octobre 2010 à 10h 30

A **Pau**, Place de Verdun

A **Bayonne**, Place Ste Ursule

Tous ensemble créons le rapport de force suffisant pour gagner !

Les Organisations syndicales **CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC, FO, FSU, Solidaires, UNSA** des Pyrénées Atlantiques appellent les salariés, les personnes privées d'emploi (chômeurs, fin de droits, précaires), les étudiants, les retraités et tous ceux qui veulent garder des conditions décentes de départ à la retraite : à se mobiliser, à faire grève et à manifester.

La participation des salariés aux journées nationales d'action interprofessionnelles unitaires des samedi 16 et mardi 19 octobre, **la multiplication** des actions dans les entreprises des secteurs privés et publics témoignent d'une dynamique des mobilisations sans équivalent depuis de très nombreuses années.

Chaque jour, ce sont maintenant des centaines d'initiatives dans les entreprises et les localités qui sont organisées.

Le gouvernement ne peut rester sourd à cette mobilisation exceptionnelle.

Les réponses du président de la République et du patronat ne peuvent se limiter aux atteintes au droit de grève, aux réquisitions abusives et au mépris. Tout cela ne fera qu'attiser les risques de désordre et les expressions de colère. Ce n'est jamais en restreignant les libertés qu'on assure l'autorité publique.

Ce n'est pas de répression que les salariés et les jeunes ont besoin.

La seule réponse possible, que le Gouvernement renonce à son projet de loi et ouvre de véritables négociations avec les organisations syndicales .

L'intervention des salariés, des retraités et des jeunes, dans l'unité, par sa puissance et sa détermination, confère à l'ensemble du syndicalisme des responsabilités inédites. La confiance des salariés dans les organisations syndicales pour défendre leurs intérêts et combattre les reculs sociaux est renforcée.

Les organisations syndicales réaffirment leur ferme attachement à la retraite à 60 ans et à la possibilité de partir à 65 ans avec **une retraite à taux plein** et exigent la tenue d'un véritable débat pour la prise en compte d'alternatives permettant de garantir l'avenir de notre système de retraite par répartition.

Une autre réforme juste et efficace est possible.

Les organisations syndicales demandent aux sénateurs et aux députés de ne pas adopter cette réforme injuste !

Le 28 Octobre, il nous faut combattre ensemble cette réforme des retraites, « *une des plus dures d'Europe* » et qui serait un recul social sans précédent.

Depuis la première manifestation du 23 mars, les organisations syndicales s'opposent à :

et demandent que des négociations soient ouvertes sur les points suivants :

- *La remise en cause de l'âge légal à 60 ans car inacceptable et injuste, en particulier* parce qu'elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires,
 - *Un nouvel allongement de la durée de cotisation,*
 - *La remise en cause du statut de la Fonction Publique.*
- *Le financement des retraites* : la question des nouvelles ressources reste pleine et entière,
 - *Le niveau de pension,*
 - *La pénibilité* : sa reconnaissance est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical,
 - *La réduction des inégalités,*
 - *L'emploi* : car la situation se dégrade et nécessite une autre politique de l'emploi, notamment pour les jeunes et les seniors.

**Oui, il nous faut plus d'appels à la grève unitaire
dans les entreprises et établissements publics.**

Oui, il nous faut plus de participants aux manifestations.

Oui, il faudra manifester bruyamment !

**Comment faire grève dans une entreprise
ou un établissement public où il n'y a pas de syndicat ?**

Pour tous les salariés le droit de grève est un droit constitutionnel, qui suspend durant la durée de la grève votre contrat de travail.

Dans le privé, il n'y a pas de préavis de grève à donner. Ce tract d'appel que vous avez entre les mains vous permet de participer à cette journée d'action. *Vous décidez individuellement ou collectivement dans votre entreprise de la durée de la grève et vous en informez votre employeur en lui remettant le tract.*

Dans les entreprises de Transport de Public, la nouvelle loi donne obligation aux représentants syndicaux ou salariés de déposer une alerte sociale, 14 jours avant le jour de grève.